

Agents de recouvrement : CAP Centrale du 15 mai 2003

MOUVEMENT DU 1er septembre 2003 - Tableaux de classement -

La CAP Centrale des Agents de Recouvrement du 15 mai 2003, a traité les points suivants:

- Les tableaux de classement des demandes de mutation et de réintégration sur emplois administratifs et informatiques pour le mouvement du 1^{er} septembre 2003
- Demandes de détachement
- Demandes d'intégration
- Tableau d'avancement complémentaire à ARP1
- Tableau d'avancement complémentaire à ARP2



INFO...ZINFO...ZINFO..ZINFO..ZIN...

Une situation bloquée, des chiffres qui parlent !

- **1894 personnels « administratifs »** (1257 à la CAP du 16/01/2003) et **45 « informaticiens »** (27 à la CAP du 16/01/2003) sont classés aux tableaux de demandes pour convenance personnelle ;
- **333 personnels « administratifs »** (272 à la CAP du 16/01/2003) et **3 « informaticiens »** (idem à la CAP du 16/01/03) sont classés aux tableaux de demandes de mutation prioritaire ;
Parmi les demandes prioritaires, certaines sont inscrites « d'office ». Ce sont les priorités statutaires (rapprochements conjoint, PACSé, concubin, agent handicapé etc). Les autres, nommées « non prioritaires d'office » sont soumises à l'appréciation de la commission.
- **47 demandes de réintégration « non prioritaires »** (17 à la CAP du 16/01/2003) et **39 « prio »** (30 à la CAP du 16/01/2003) pour les administratifs.
- Aucune demande pour les informaticiens.

N'oubliez pas de nous faire parvenir vos dossiers, afin qu'ils soient suivis par les élus de la CFDT!

1/ Les tableaux de classement des demandes de mutation et de réintégration sur emplois administratifs et informatiques pour le mouvement du 1er septembre 2003

Les travaux de cette CAP ont confirmé aux élus CFDT, le changement d'attitude de l'administration. En effet beaucoup de dossiers sociaux sont inscrits sur les tableaux.

Mais cela ne doit pas nous faire oublier que nos services sont sous la menace de l'ORE avec son corollaire de suppressions d'emplois dans les départements, des départs à la retraite remplacés à la hauteur d'un sur deux. Les conséquences immédiates sont des tableaux de classement qui grossissent.

Les agents inscrits devront s'armer de beaucoup de patience pour obtenir leur mutation.

La CP va devoir réviser sa carte des départements sur Magellan pour la cadence des mutations.

2/ Détachement dans le corps des Agents de Recouvrement

4 demandes de détachement ont été examinées. La CFDT a voté pour les dossiers d'agent du MINEFI et s'est abstenue sur un dossier de détachement sur un poste dans une Trésorerie générale pour ne pas désavantager les agents qui ont demandé une mutation sur ce département.

3/ Détachement dans le corps des agents administratifs

Une demande de détachement a été examinée. Il s'agissait d'un agent de la FP territoriale en poste dans une trésorerie depuis de nombreuses années qui souhaitait voir régulariser sa situation administrative.

La CFDT ne peut que se féliciter de voir la CP régulariser enfin la situation administrative de ces agents. Ces agents sont souvent oubliés par leur propre administration et n'ont pas de possibilité d'évolution de carrière dans nos services.

La CFDT a voté pour.

4/ Tableau d'avancement complémentaire des agents de recouvrement principaux de 2^{ème} classe au grade d'agents de recouvrement principaux de 1^{ère} classe au titre de 2003

Ce sont les agents de recouvrement principaux de 2^{ème} classe en activité au 1^{er} janvier 2003 et parvenus au moins au 9^{ème} échelon de leur grade au plus tard le 31 décembre 2002.

6112 agents sont dans cette situation.

Le volume de promotions autorisées en 2003 est de 1071. Au titre du premier tableau d'avancement 2003, 499 agents ont été nommés le 1^{er} janvier.

Le nombre d'emplois à pourvoir est de $1071 - 499 = 572$.

Le dernier critère de classement retenu pour ce tableau : ARP 2^{ème} classe nommés le 1^{er} janvier 1994 de 10^{ème} échelon notés 4 fois 19 (1999, 2000, 2001, 2002) ayant une ancienneté au 21 juin 2000.

La CFDT constatant les limites de l'actuel système d'avancement des agents de catégorie C et les méfaits de la notation sur le développement de leur carrière a voté contre les propositions de l'Administration.

L'arrêté concernant les agents promus devrait paraître en principe fin mai. Rappelons que ces agents sont promus au titre du tableau 2003. La date de nomination sera donc le 1^{er} janvier 2003 et de ce fait les agents percevront un rappel sur traitement.

5/ Tableau d'avancement complémentaire des agents de recouvrement au grade d'agents de recouvrement principaux de 2^{ème} classe au titre de 2003

Ce sont les agents de recouvrements en activité au 1^{er} janvier 2003 et parvenus au moins au 6^{ème} échelon de leur grade au plus tard le 31 décembre 2002.

2215 agents sont dans cette situation.

Le volume de promotions autorisées en 2003 est de 1072.

Au titre du premier tableau d'avancement 2003, 499 agents ont été nommés le 1^{er} janvier.

Le nombre d'emplois à pourvoir est de $1072 - 499 = 573$.

Le dernier critère de classement retenu pour ce tableau : AR 6^{ème} échelon le 31 décembre 2002 notés au moins 49 points brut (2000, 2001, 2002) ayant une ancienneté au 1^{er} octobre 2002.

Les agents promus seront également nommés au 1^{er} janvier 2003 et percevront un rappel sur traitement.

La CFDT a voté contre les propositions de l'Administration.



6/ Demande d'intégration dans le corps des Agents de Recouvrement du trésor

Il s'agissait d'un agent de l'INSEE détaché dans nos services depuis janvier 2000. La CFDT a voté pour (agent du Minefi).